

Radiodiffusion

du rapport Therrien qui décrit la situation non seulement des régions privées de la télévision, mais aussi d'autres où la réception radio laisse à désirer. Heureusement qu'il existe un moyen moins compliqué que les satellites et la télévision. Mais la chose reste importante.

J'habite en Ontario. Certaines régions de ma province n'ont même pas un bon service de radio. Certaines petites localités de 80, 90 ou 100 habitants et des camps de mineurs un peu partout dans le vaste territoire canadien ne bénéficient pas d'un bon service. Le CRTC cherche à résoudre le problème, à trouver une solution qui, d'une part, lui permettra de mieux desservir le Canada, en donnant aux Canadiens un plus grand choix d'émissions diffusées que ce soit à la télévision ou à la radio, tout en essayant, d'autre part, de protéger à tout prix l'intérêt culturel canadien, et le député souscrit certainement à ce noble objectif.

En ce moment, le CRTC examine un secteur qui fait l'objet de critiques les plus sévères parce qu'il est dominé par des étrangers. Le parti auquel est affilié le député a constamment fait figurer cette question dans son programme électoral de nombreuses années durant. Notre industrie culturelle dépend des moyens de communications et elle est gravement menacée par l'internationalisation des satellites géostationnaires dont n'importe qui peut capter les signaux en installant une antenne parabolique sur son toit. L'appareil n'est pas très grand et son envergure atteint seulement un mètre et demi; il peut recevoir directement des signaux de l'étranger pour lesquels l'utilisateur ne paie pas, même s'il est responsable du matériel reçu via ce satellite.

Je veux faire porter mes observations sur un certain nombre des recommandations du rapport au sujet de la disponibilité des satellites et stations terriennes permettant d'étendre les services dont fait état le rapport. D'après moi, et la plupart des membres du comité partagent mon avis, l'avenir de la diffusion dans le Nord repose sur les satellites. Pour le moment, il serait indiqué d'exposer les mesures positives que le gouvernement a prises jusqu'ici, ou qu'il envisage de prendre, surtout au sujet des satellites auxquels il faut également ajouter les stations terriennes. En fin de semaine dernière, le ministre des Communications a annoncé certaines modifications à la politique et aux procédures employées par le gouvernement fédéral pour l'octroi de permis d'utilisation de stations terriennes appelées communément TVRO, des stations servant à la réception d'émissions télévisées et radiodiffusées transmises par des satellites canadiens. Cette nouvelle politique, assortie d'une nouvelle procédure, nous avantagera de plusieurs façons.

En premier lieu, elle permet de simplifier les procédures d'application grâce auxquelles il sera désormais possible aux diffuseurs d'obtenir des permis TVRO en moins de 90 jours. En deuxième lieu, les émissions captées grâce aux satellites canadiens nous seront plus rapidement retransmises par les diffuseurs. En troisième lieu, les autorités et organismes provinciaux peuvent désormais être propriétaires de stations terriennes et les exploiter pour la retransmission d'émissions télévisées éducatives d'origine canadienne ainsi que d'autres signaux captés et retransmis par des satellites canadiens. La politique précédente, en vigueur depuis février 1979, avait restreint l'octroi de permis aux diffuseurs, aux sociétés de télécommunications et aux entreprises de câblodistribution. Quatrièmement, on permet maintenant aux stations terriennes

TVRO ayant un permis de capter des émissions de radio transmises sur la même bande de satellite que les émissions de télévision. Cette modification facilitera une meilleure diffusion à moins de frais des émissions de radio dans les localités éloignées et fait suite à la recommandation n° 21 du rapport du comité du CRTC.

Le ministre a également annoncé qu'il amorçait une révision plus générale de la politique relative aux stations terriennes, y compris une étude de la possibilité d'étendre l'octroi de permis TVRO à certaines catégories de requérants qui ne sont pas présentement admissibles. La recommandation n° 11 du rapport dit:

On devrait entreprendre une étude, de concert avec toutes les parties en cause, en vue d'étendre la politique actuelle qui s'applique à la propriété et à l'exploitation de stations terriennes à des fins de radiodiffusion, afin de permettre:

Aux entreprises de radiodiffusion exploitées à des fins générales ou spéciales d'être propriétaires et d'exploiter des stations terriennes de liaison; La propriété et l'exploitation par des sociétés de radiodiffusion ayant un permis de stations terriennes ne recevant que des émissions de radio; et

La propriété et l'exploitation de stations terriennes uniquement réceptrices par les maisons d'éducation et les autres institutions non commerciales pour usage interne; aux groupes communautaires et aux particuliers pour leur usage exclusif et celui de leur famille. Je prétends que la politique que l'on vient d'annoncer et la révision générale que l'on doit bientôt amorcer s'appliquent en grande partie à cette recommandation.

● (1630)

Au début de la semaine passée, le ministre des Communications (M. Fox) a annoncé le prolongement du programme expérimental du satellite Anik B. Il s'agit là d'un programme permanent de recherches opérationnelles du ministère des Communications.

Les connaissances techniques et l'expérience opérationnelle tirées de ce programme expérimental prolongé dans la bande de 14/12 gigahertz font suite à l'inquiétude que le comité a exprimée dans sa recommandation n° 8 où il dit que la planification du système de télédiffusion devrait être assez souple pour permettre les progrès technologiques.

A titre d'information, j'aimerais expliquer aux députés que je ne suis qu'un profane en train de lire un texte très technique. Ce que l'on appelle des satellites géostationnaires sont des satellites qui tournent autour de la terre à la même vitesse que cette dernière tourne sur elle-même et qui restent ainsi au même endroit. Je pense que cette technologie a été inventée au Canada. La deuxième étape, bien sûr, concerne le genre de satellite utilisé. Les premiers satellites étaient de ce genre, et sans entrer dans des détails trop techniques, cela leur permettait d'émettre leurs ondes en direction d'un récepteur qui devait se trouver dans une région rurale, car l'émission se faisait dans une bande qui risquait de brouiller les autres communications. Je crois qu'il s'agissait d'une bande de fréquence 6/4 gigahertz mais je n'en suis pas sûr. La nouvelle technique que l'on met au point toujours au Canada, utilise la bande de fréquence 14/12 gigahertz, ce qui, là encore, signifie en langage profane qu'au lieu d'être capté dans une région rurale et transmis par câble dans une région urbaine ou là où il doit être reçu, le signal peut être capté beaucoup plus près. Je ne suis pas sûr qu'il puisse être capté directement sur le toit des maisons, mais il pourra l'être assez près car il ne cause pas d'interférences avec les autres signaux. Cette technique est très récente et évolue rapidement.

Le député a signalé à juste titre le problème auquel se heurtent le gouvernement et les organismes gouvernementaux